

que le Nonce a excommunié comme rebelle à l'Eglise, pour avoir fait publier le Decret qui regle les dotes en question. Ce Prélat a en même-tems affranchi les Sujets du Serment de fidélité, mis en interdit toutes les Eglises, qui ont été fermées, & s'est ensuite retiré chez l'Abbé de *St. Gal*, avec toute sa Maison, & plusieurs Ecclesiastiques qui l'ont suivi. Comme ces sortes d'éclats ont quelquefois de fâcheuses suites, le Magistrat de *Lucerne* a consulté les Regences de *Berne* & de *Zurich*, qui s'étant assemblées, l'ont fait assurer de leur protection, pour le maintien de leur Gouvernement, & qu'ils étoient disposez à le soutenir contre les menaces des Habitans du plat País. Cependant quoique de part & d'autre les esprits soient fort aigris, on écrit que ce différend s'ajustera à l'amiable, d'autant plus que les petits Cantons ne paroissent pas approuver la conduite du Nonce, & que ce Prélat commence à se relâcher beaucoup de sa severité, qui n'a pas eu tout l'effet qu'il s'en étoit promis.

On assure que le Loinable Corps Helvetique se dispose à faire dans peu une députation solennelle à la Cour de *France*, pour complimenter le Roi sur sa Majorité.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

- I. **F***rance.* Le Dimanche 7. Fevrier, le Roi étant à la Messe dans sa Chapelle, tomba en foiblesse, & fut aussitôt porté dans son Appartement. On lui fit prendre un remede, dont il

Maladie du Roi.